



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Associated Country Women of the World, Institute of Cultural Affairs International, Solar Cookers International, Soroptimist International, l'Union des femmes de Russie, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et Social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration présentée à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, mars 2019, par Associated Country Women of the World et Soroptimist International.

Thème prioritaire :

Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles

Les objectifs de développement durable constituent des jalons importants sur la voie de la réalisation du Programme 2030, et le premier de ces objectifs consiste à éliminer la pauvreté. D'un commun accord, les États Membres, la société civile et les individus ont décidé que ces objectifs doivent être réalisés, mais il faut également reconnaître que ces objectifs représentent un premier pas vers un véritable changement social. La pauvreté n'est pas un problème binaire. Les personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté peuvent y échapper, mais elles peuvent aussi y retomber, ou encore survivre à la limite de la pauvreté. D'autres personnes peuvent mener une vie prospère jusqu'à ce qu'elles soient éprouvées par une catastrophe économique ou naturelle ou un problème de santé. C'est pourquoi des systèmes de protection sociale doivent être mis en place et les États Membres doivent s'engager à en garantir la disponibilité tout au long de la vie, afin que ces systèmes ne s'attaquent pas uniquement à la pauvreté mais aussi à la possibilité de la pauvreté, ainsi qu'aux causes et aux effets plus vastes pour les femmes dans tous les pays.

Bien que certains progrès aient été accomplis pour ce qui est de garantir des prestations de retraite aux personnes âgées, il reste beaucoup à faire, à l'échelle mondiale, sur le plan de l'accès aux protections sociales. Les membres des communautés autochtones ou des minorités ethniques, les migrants, les personnes handicapées, les veuves et les jeunes sont tous moins susceptibles d'obtenir un emploi rémunéré et décent et de connaître la stabilité. Ces difficultés sont exacerbées pour les femmes, surtout celles qui vivent en zone rurale.

Les systèmes de protection sociale doivent notamment comporter un volet qui tienne compte des disparités entre les sexes. Sans ce volet, les obstacles spécifiques à la participation des femmes continueront d'exister, et les systèmes ne tiendront pas compte des besoins et des priorités des femmes. De plus, si les femmes ne participent pas à l'établissement des critères d'admissibilité, les programmes vont se heurter aux inégalités présentes dans les familles ou les ménages. Pour que ces programmes permettent aux femmes d'avoir accès à des ressources et de les contrôler, ils doivent expressément cibler les individus, et particulièrement les femmes, plutôt que les ménages.

Les possibilités d'accès aux ressources sont réduites d'autant pour les femmes lorsqu'on se rappelle la conception traditionnelle des rôles et des responsabilités réservés aux femmes, notamment pour ce qui est des soins apportés aux enfants et de la mobilité à l'extérieur du foyer. Les femmes moins instruites auront moins facilement accès aux mesures de protection sociale, particulièrement celles pour lesquelles la procédure d'inscription est complexe. Certes, les formalités telles que l'enregistrement des naissances favorisent l'accès aux programmes de protection sociale, mais les États Membres doivent également se pencher sur les questions liées à l'identité pour plusieurs catégories de personnes : migrants, personnes sans abri ou apatrides, habitants des zones rurales qui ont échappé aux formalités, et toute autre personne ne possédant pas le niveau d'éducation ou d'alphabétisation nécessaire pour demander l'aide de l'État.

Les questions de perception sont importantes et doivent être prises en compte dans les campagnes de sensibilisation, afin d'éliminer la stigmatisation associée au recours aux programmes de protection sociale. Il faut aussi favoriser une vision plus large du changement social afin que le recours à ces services soit effectivement une mesure de transition vers une vie plus stable et plus confortable sur le long terme.

En milieu rural, les femmes occupent un créneau du marché du travail où la précarité de l'emploi et du revenu est plus marquée, où le travail est souvent de nature saisonnière et où les changements climatiques ont le plus grand effet. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur de l'emploi informel, hors nomades ou temporaire, et demeurent les premières responsables de la prestation de soins. De ce fait, elles ont moins de temps à consacrer à l'éducation formelle, au travail rémunéré et aux activités politiques. Même dans les pays qui ont des programmes exhaustifs de protection sociale, il y a un écart entre les sexes pour ce qui est de la couverture offerte par les régimes financés par des cotisations, y compris les pensions de retraite.

Bien qu'il soit plus coûteux de joindre les collectivités rurales, il ne faut pas oublier que l'accès aux services est plus complexe et plus coûteux pour les populations de ces zones, ce qui aggrave une situation déjà difficile. Le financement doit être une priorité, et il faut que les méthodes utilisées soient adaptées au contexte local. Certains pays ont consacré des efforts particuliers à joindre les citoyens dans les communautés rurales, mais il faut faire beaucoup plus pour soutenir les populations les plus éloignées de la réalité des programmes de protection sociale existants et veiller à ce qu'elles soient consultées au sujet de la création de nouveaux programmes.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et du fait que tous les participants à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme soient déterminés à garantir des progrès et des conclusions concertées concernant la protection sociale des femmes dans le monde. Nous demandons en outre à tous ceux qui participent aux négociations de veiller à ce que les femmes des communautés rurales ne soient pas laissées pour compte et à ce que même les voix les plus lointaines nous accompagnent au cours de ces deux semaines.
